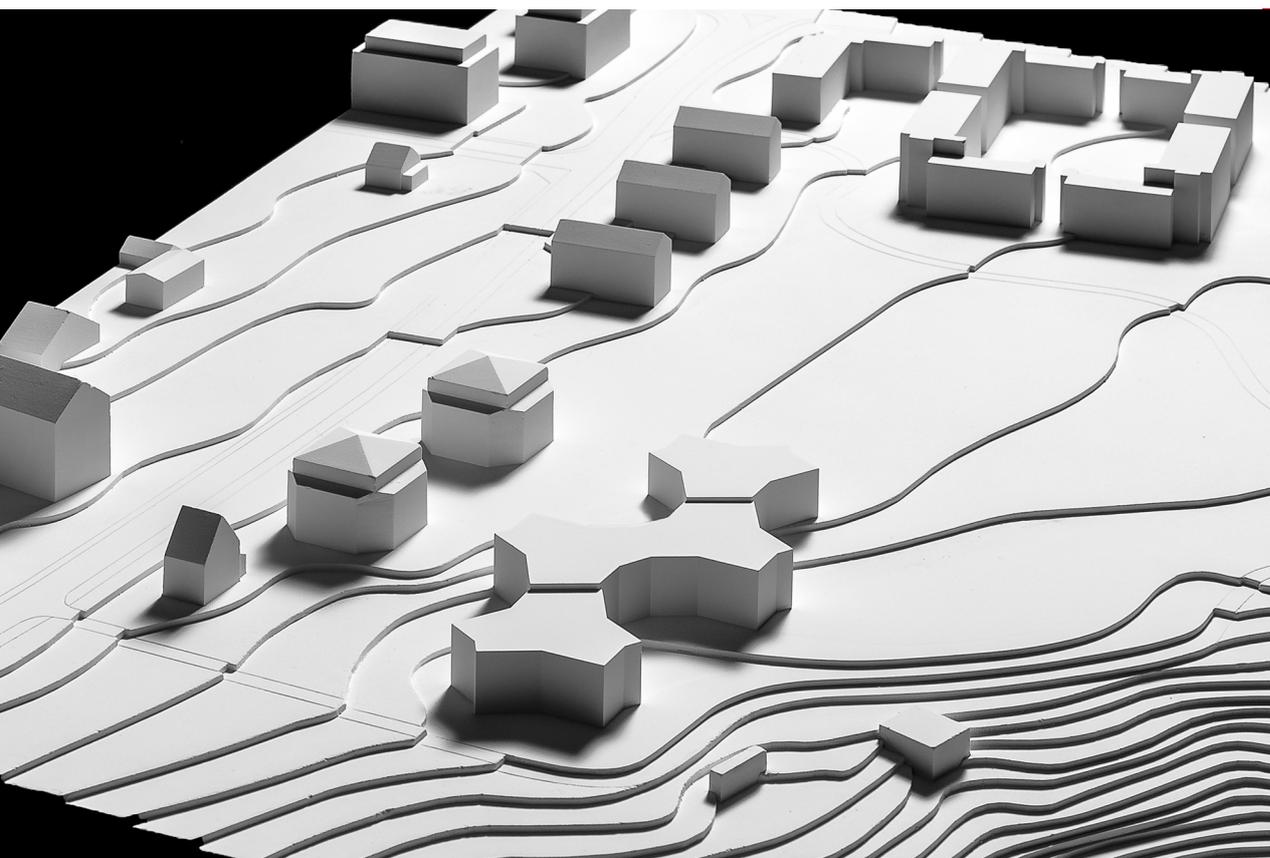




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL
Uffici federal per edifizis e logistica UFEL



Concours de projets d'architecture et de paysagisme
Construction de logements
Chemin de Poussy, 1214 Vernier/GE

Rapport du jury

Berne, le 10 juillet 2014

Impressum

Projet TN10/5455.003

**(b1401) concours construction de logements
au chemin de Poussy à 1214 Vernier/GE**

Maître de l'ouvrage

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL - marchés publics

Fellerstrasse 21, CH-3003 Bern

T +41 31 324 83 84 / F: +41 31 323 26 98

e-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

Accompagnement du concours

Photos de maquette, rapport

URFER ARCHITECTES SA

Pérolles 55, 1700 Fribourg

Photo de maquette en couverture

bildaufbau christine blaser

Sommaire

Introduction	4
A Dispositions relatives à le procédure	
01 maître de l'ouvrage	5
02 procédure	5
03 mandat, droits d'auteur	5
04 jury.....	5
05 documents demandés aux participants.....	6
B Dispositions relatives au projet	
06 description de l'objet	7
07 prescriptions.....	7
08 critères de jugement	8
09 programme des locaux.....	8
C Jugement	
10 réception	9
11 examen préalable	10
12 recevabilité.....	10
13 tours d'évaluation	10
14 projets retenus.....	11
15 tour de contrôle	11
16 critiques des projets retenus	
06 DUPLO	12
07 MOTIP	12
11 39856	13
13 LISIÈRE.....	14
20 IVY	15
23 VIBRATIONS	16
36 RAVIOLIS	17
17 classement, attribution des prix	18
18 recommandations du jury	18
19 approbation	19
20 levée de l'anonymat	
- auteurs des projets primés.....	20
- ensemble des auteurs	23
Registre des noms	26 - 29

Introduction

L'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL a organisé un concours de projets à un degré en procédure ouverte pour architectes (pilote) et architectes-paysagistes, afin d'obtenir des propositions pour la construction de logements. Ces logements sont destinés aux nombreuses personnes travaillant à la douane. Ces personnes suivent un horaire irrégulier, leur engagement a lieu 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le périmètre prévu s'étend sur une partie d'une parcelle en propriété de la Confédération.

Objectifs du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage vise la réalisation de logements répondant aux particularités de ce site, bien placé géographiquement - mais qui doit faire face aux immissions du bruit des avions qui atterrissent à moins d'un km du site ainsi qu'aux immissions de l'autoroute limitrophes. Une ligne de HT borde le Sud-Est de la parcelle et demande une grande distance à toute construction, distance, qui permet la création de mesures paysagères répondant au bruit des routes. Le nombre de logements, tout en tenant compte des conditions du site, vise la plus grande densité possible.

Il est de la plus haute importance pour le maître de l'ouvrage de mettre en pratique la stratégie relative au développement durable du Conseil fédéral, en particulier dans les domaines sociaux, économiques et de l'environnement. L'objectif économique est un loyer du segment des 10% de logements les plus bas de la région, ce qui se traduit par un loyer par m² (SU) et année de CHF 270.-. Le projet doit atteindre le standard de très haute performance énergétique correspondant aux conditions légales en matière pour la "zone 5" de la réglementation genevoise. La consommation d'énergie sera assimilée à ce que demande une réalisation selon Minergie.

Quant aux échéances, il est impératif que le maître de l'ouvrage dispose, pour le milieu du mois de janvier 2015 d'un avant-projet accompagné de l'estimation des coûts pour tenir compte du calendrier nécessaire que demandent le message et la procédure au parlement fédéral.

A Dispositions relatives à la procédure

01 maître de l'ouvrage

office fédéral des constructions et de la logistique OFCL - marchés publics
Fellerstrasse 21, CH-3003 Bern
téléphone +41 31 324 83 84 / fax: +41 31 323 26 98
e-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

02 procédure

Il s'agissait d'un concours de projets à un degré en procédure ouverte. Il était conforme à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11). Le concours était aussi assujéti aux accords sur les marchés publics du GATT/OMC (GPA) (RS 0.632.231.422). Le règlement SIA 142 (édition 2009 et les directives complémentaires) s'applique de manière subsidiaire aux dispositions légales et aux dispositions divergentes de l'OFCL qui figurent dans ce programme.

Ont pu participer: les associations d'architectes (pilote) et d'architectes-paysagistes ayant leur domicile ou leur siège social en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC/GATT sur les marchés publics, pour autant que l'état concerné accorde la réciprocité aux soumissionnaires suisses. A l'exception de l'architecte responsable, les architectes-paysagistes ont eu le droit de participer au concours dans plusieurs teams.

03 mandat, droits d'auteur

Le maître de l'ouvrage attribue la planification des travaux prévus de gré à gré aux auteurs du projet d'architecture classé au premier rang dans le cadre d'un contrat de la KBOB, conformément à la recommandation du jury.

Les droits d'auteur restent la propriété des participants. Les documents des projets primés ou mentionnés deviennent la propriété du maître de l'ouvrage.

04 jury

architectes

Winkler Hanspeter, OFCL, architecte EPF/SIA, Berne, président
Adolph Marie-Noëlle, architecte-paysagiste FSAP/HES, Meilen/ZH
Fornet Julien, architecte EPF, Lausanne, suppléant
Piccolo Deborah, architecte EPF/SIA, Lausanne
Sausser Thomas, OFCL, architecte EPF/SIA, Berne
Tanari Pascal, architecte FAS/EAUG/SIA, Thonex-Genève

autres membres

Borla Fabrizio, Direction générale des douanes, Berne
Sommer Adrian, OFCL gestion de portefeuille immobilier, Berne
Sulmoni Daniel, DGD, chef du centre immobilier Genève, suppléant

experts ayant voix consultative

Calame Oleg, architecte FAS/EPF/SIA, Genève

Debons Christophe, région gardes-frontière VI, Genève

Penelas Carole, architecte EPF, Commune de Vernier/GE, cheffe de projet

Zufferey Christian, architecte-acousticien, Genève

suivi du concours

URFER ARCHITECTES SA, Fribourg

examen préalable

Abplanalp Werner, économiste de construction, Berne

Bachmann Sabine, architecte EPF, OFCL, Berne, cheffe de projet

Urfer Thomas, architecte FAS/EPF/SIA, Fribourg

05 documents demandés aux participants

Les participants devaient remettre les documents suivants:

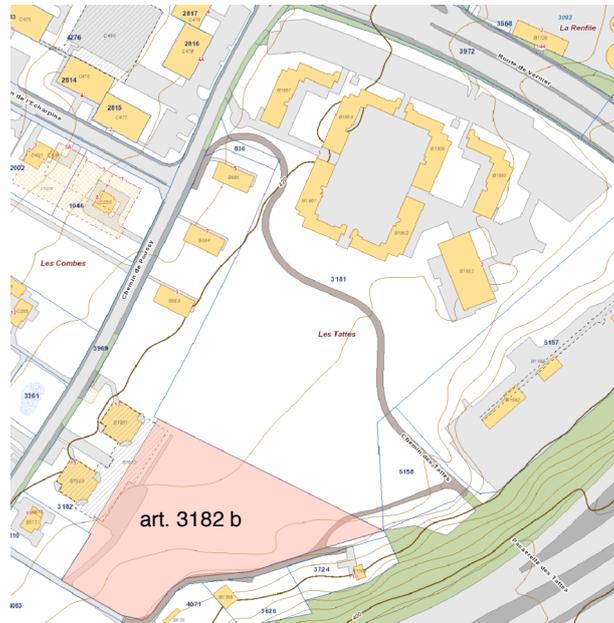
- A** plan de situation 1:500 sur le plan remis (document remis b); les indications principales figurant sur ce plan doivent rester lisibles, l'orientation et le format de cet extrait de plan doivent être identiques à ceux du plan de situation remis, il ne doit être ni diminué, ni réduit. Doivent être représentés: le plan des toitures, les circulations des piétons et des véhicules, les zones de parcage (deux-roues et véhicules), l'indication des entrées, les altitudes (au-dessus du niveau de la mer), l'indication du végétal, les indications des matériaux et des limites des revêtements de sol; ce plan contiendra également les spécifications de l'aménagement paysagiste.
- B** les plans, coupes, vues 1:200, nécessaires à la compréhension du projet; en coupe et en vues, il est impératif de mentionner les niveaux du terrain existant et du terrain futur; avec indication des aménagements extérieurs aux niveaux concernés; des explications complémentaires peuvent figurer sur les planches au gré des nécessités; il est impératif d'expliquer de quelle manière est intégrée la protection contre le bruit - le maître de l'ouvrage attend un soin particulier donné à cette question et souhaite obtenir des solutions architecturales et non simplement techniques!
- C** les calculs demandés à reporter sur le document remis au format A4 (formulaire remis c), y compris les schémas permettant la vérification des calculs.
- D** maquette à l'échelle 1/500^e, rendu entièrement en blanc mat sans éléments transparents; le rendu de la végétation est laissé au choix du participant.

Le nombre des planches était limité à 5 au format A1 vertical; sur la moitié supérieure de la première planche figure le plan de situation. Les documents étaient à rendre en noirs sur fond blanc; des rendus ou des éléments en couleurs n'ayant pas été expressément interdits. Des visualisations ou photos de maquettes n'était expressément pas demandées.

B Dispositions relatives au projet

06 description de l'objet

Construction de nouveaux logements de service destinés aux employés de l'Administration Fédérale des Douanes dans un périmètre comprenant une partie de la parcelle 3182.



Le projet comptera le maximum possible d'appartements, répartis comme suit:

- 2/3 d'appartements de 4- pièces* et
- 1/3 d'appartements de 3- pièces*
- on peut proposer jusqu'à 10% du nombre des appartements de 5-pièces*

*) remarque

Dans le présent programme de concours, la dénomination des appartements suit l'appellation utilisée le plus fréquemment en Suisse et non celle de Genève. A Genève, la cuisine est comptée comme une pièce: c'est pourquoi un appartement 4-pièces correspond à un appartement 5-pièces-"genevois" etc.

07 prescriptions

périmètre constructible devait respecter cumulativement trois conditions

- distance à la limite = hauteur construite ./ 1 m, mais min. 5 m
- distance à la ligne de HT: 12.5 m
- distance au bruit, si fenêtres ouvrantes, selon limites dans le programme

hauteur maximale constructible: 10 m (moyenne sur 25 m de long).

nombre de niveaux: 3 niveaux habitables + attique

distance entre bâtiments = la même comme s'il y avait une limite parcellaire

CUS (coefficient d'utilisation, ["Ausnützungsziffer"]) limité à 60%.

accès voitures à travers parking existant

accès piétons par le sentier au sud

08 critères de jugement

Le jugement s'est basé sur les critères suivants:

- concept du projet
- qualités architecturales et spatiales extérieures
- qualités spatiales et fonctionnelles intérieures
- intégration de la condition du bruit
- économies de l'investissement, coût du cycle de vie
- développement durable

09 programme des locaux

pos	affectation	nbre	SU	total	remarques
101	3-pc	10	77	770	correspond à SP 123 + "pièce extérieure"
102	4-pc	20	89	1'780	correspond à SP 142 + "pièce extérieure"
103	entrée immeuble	*	12		12 m2/entrée: *) nbre. dépend du projet
104	concierge	1	14	14	
105	cave	30	8	240	
106	buanderie/séchoir	6	20	120	
107	local poussettes	6	10	60	
108	technique			120	surface à répartir logiquement selon projet
109	protection civile	1	74	74	env cellule de 66 m2, sas+san: env 10 m2
110	parking habitants	42	35	1'400	couvert et de préférence souterrain
111	parking visiteurs	4	35	140	peut rester en surface
112	abris deux-roues	110	1	110	0.5 x 2m par vélo/moto
113	cabanes pour chien	3	6	18	
114	extérieurs				avec concept antibruit vers l'autoroute

détail appartements	3-pc	4-pc	5-pc	
chambre 1	14	14	14	
chambre 2	12	12	12	
chambre 3	0	12	12	
chambre 4	0	0	12	
salon 18	18	18		
repas 10	10	10		
cuisine	8	8	8	
sanitaire 1	5	5	5	
sanitaire 2	3	3	5	
hall d'entrée	4	4	4	
réduit, armoires	3	3	3	
total SU	77	89	103	
SU x 1.6* = SP	123	142	165	*) facteur admis SP/SU

C jugement

10 réception

Une cinquantaine d'inscriptions ont été enregistrées et 42 participants ont rendu un projet. Suivent une liste par ordre alphabétique et une autre par numérotation.

projets selon numéros

01	ADPB14
02	010101
03	DEMI-CRATÈRE
04	VERS LE PAYSAGE
05	X4A5V9
06	DUPLO
07	MOTIP
08	RIEN À DÉCLARER
09	AMÉTHYSTE
10	ENCEINTE
11	39856
12	818489
13	LISIÈRE
14	ECO
15	ABCDK
16	PETROUCHKA
17	GALON
18	ANGUIS
19	FRIGO
20	IVY
21	TULIPA
22	L. BOXES ON THE HILLSIDE
23	VIBRATIONS
24	LOGEMENTS ACCORDEON
25	ORBLANC
26	LES IIIII SENS
27	COUR-JARDINS
28	CCCPFA
29	ESPÈCES D'ESPACES
30	TAPIS VOLANT
31	SCULPTÉ
32	ÉPONGE
33	HAYASHI
34	REGARDS CROISÉS
35	CONCORDE
36	RAVIOLIS
37	DB1904
38	GEMINI
39	REX
40	DAÏKA
41	050327
42	PAPILLONS

projets selon devises

010101	02
050327	41
39856	11
818489	12
ABCDK	15
ADPB14.....	01
AMÉTHYSTE	09
ANGUIS.....	18
CCCPFA.....	28
CONCORDE	35
COUR-JARDINS	27
DAÏKA	40
DB1904	37
DEMI-CRATÈRE	03
DUPLO	06
ECO	14
ENCEINTE.....	10
ÉPONGE	32
ESPÈCES D'ESPACES.....	29
FRIGO	19
GALON	17
GEMINI.....	38
HAYASHI.....	33
IVY	20
LES IIIII SENS	26
LISIÈRE.....	13
L. BOXES ON THE HILLSIDE	22
LOGEMENTS ACCORDEON.....	24
MOTIP	07
ORBLANC	25
PAPILLONS.....	42
PETROUCHKA	16
RAVIOLIS	36
REGARDS CROISÉS.....	34
REX.....	39
RIEN À DÉCLARER	08
SCULPTÉ	31
TAPIS VOLANT	30
TULIPA.....	21
VERS LE PAYSAGE	04
VIBRATIONS	23
X4A5V9	05

11 Examen préalable

aspects formels

Les projets ont été rendus en respectant les délais (plans et maquettes) et l'anonymat. Les modalités du rendu ont été respectées, sauf formulaires manquantes pour 2 projets (no 04 et 05 - les schémas figurent).

Le cadre légal était assez large, le contrôle s'est limité au respect du périmètre horizontal et vertical. Quant aux distances, plusieurs projets ne respectent pas la distance entre bâtiments (01, 02, 08, 21 (fente), 31 et 32 et 34 (un angle)), le projet 36 ne respecte pas la distance à la limite et entre bâtiments (balcon débordé).

aspects du programme

Quant aux calculs concernant le respect des surfaces et les aspects statistiques, leur plausibilité a été examinée.

Le nombre de logements varie de 28 à 36, la moyenne est 33. Selon le programme le potentiel est de 4'640 m² (correspondant à un indice de 0.6) pour environ 36 appartements de théoriquement Ø 136 m² de SP (sans balcon).

12 recevabilité

Plusieurs projets semblent dépasser la hauteur admissible à certains endroits. S'agissant de divergences minimales pouvant provenir de coupes imprécises, ces écarts sont considérés comme imprécisions et ne peuvent être motifs pour l'exclusion d'une éventuelle attribution de prix.

Les 8 projets cités au point 11 ne respectant pas les distances sont à exclure d'une éventuelle attribution de prix mais peuvent obtenir une mention.

La liaison piétonne proposée par plusieurs projets au NO de la parcelle ne pose pas de problème, si elle n'empiète pas sur le terrain voisin. Aucun projet ne propose cet accès comme accès exclusif.

Le rapport de l'acousticien atteste la faisabilité de tous les projets avec plus ou moins de qualités: ce sont des facteurs liés à l'implantation, liés au choix typologiques et les mesures techniques qui ont été identifiés.

13 tours d'évaluation

1er tour d'élimination

Ce tour d'élimination concerne des projets, qui ne démontrent pas de considérations conceptuelles quant à leur implantation, qui ne tiennent pas compte de la spécificité du site pour établir un dialogue contextuel et s'écartent trop de la thématique de proposer des logements à louer dans le segment demandé et qui demandent un entretien considérable ou ne tiennent pas compte des aspects du développement durable. Il s'agit des 20 projets suivants:

01	ADPB14	04	VERS LE PAYSAGE
02	010101	09	AMÉTHYSTE
03	DEMI-CRATÈRE	14	ECO

15	ABCDK	27	COUR-JARDINS
16	PETROUCHKA	30	TAPIS VOLANT
19	FRIGO	32	ÉPONGE
22	L. BOXES ON THE HILLSIDE	33	HAYASHI
24	LOGEMENTS ACCORDEON	37	DB1904
25	ORBLANC	41	050327
26	LES IIIII SENS	42	PAPILLONS

2e tour d'élimination

Pour ce tour d'élimination il y a eu un regard plus approfondi à la qualité des logements, à l'équilibre et aux proportions entre surfaces servies et servantes, à l'orientation et l'ensoleillement, à l'usage quant au potentiel de l'ameublement ainsi qu'aux aspects concernant la cohabitation, le voisinage et la zone de privacité nécessaire. L'aspect de la qualité de l'aménagement extérieur, sa logique, sa plus-value et la rationalité de son entretien ont également été énoncés. Les dispositifs inhérents à la question de la protection du bruit ont également été pris en compte lors de cet approfondissement. Les 15 projets suivants ont été éliminés parce qu'ils n'ont pas pu répondre de manière qualifiée aux éléments considérés.

05	X4A5V9	29	ESPÈCES D'ESPACES
08	RIEN À DÉCLARER	31	SCULPTÉ
10	ENCEINTE	34	REGARDS CROISÉS
12	818489	35	CONCORDE
17	GALON	38	GEMINI
18	ANGUIS	39	REX
21	TULIPA	40	DAÏKA
28	CCCPFA		

3e tour d'élimination

L'examen des projets restants a été approfondi et le résultat de cette phase fait l'objet d'une critique écrite pour chacun des 7 projets.

14 projets retenus

06	DUPLO	20	IVY
07	MOTIP	23	VIBRATIONS
11	39856	36	RAVIOLIS
13	LISIÈRE		

15 tour de contrôle

Avant le classement le jury a procédé au tour de contrôle. Les modifications intervenues lors de ce tour ont été intégrés dans les trois tours d'appréciation documentés ci-haut.

16 critiques des projets retenus

Un texte critique est rédigé pour les projets retenus au dernier tour:

06 DUPLO

Le projet se compose de 3 barres implantées perpendiculairement à la pente, dans la continuité du bâti existant. Cette stratégie est moins pertinente pour le 3e volume de moindre longueur qui semble isolé. L'ensemble reconnaît la topographie par une déclinaison légère et progressive des gabarits.

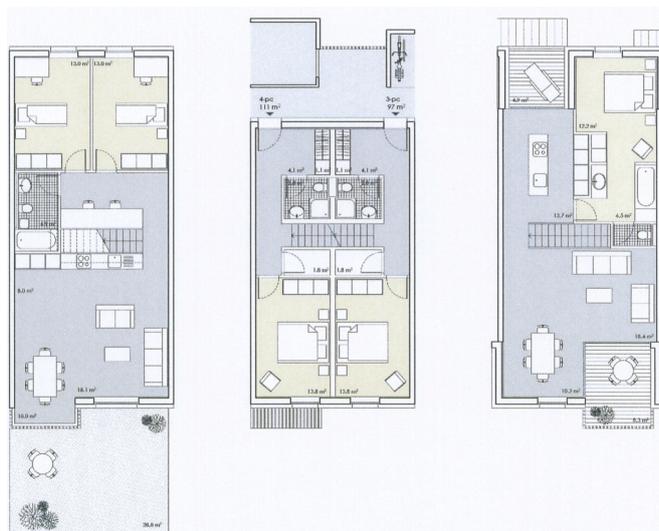
Les pignons Nord sont adossés à la cassure topographique, créé par le garage existant, ce qui forme une limite claire en plan et en coupe. L'absence de traitement particulier des extrémités est regrettable. Les chambres à l'est sont rapportées et anecdotiques à la vue du potentiel de dégagement (Salève /Mt Blanc). Le traitement des espaces extérieurs est simple mais avec une division privé/semi-public non convaincante. La transition entre les aménagements construits et naturels est relativement abrupte.

Le système de distribution aux appartements par une coursive au niveau intermédiaire est intéressant. Celui-ci est couvert mais distribué par une seule cage d'ascenseur qui génère des parcours relativement fastidieux, particulièrement depuis le parking souterrain.

Le jury note une grande rationalité constructive grâce à une trame répétitive. Il constate une recherche de qualité spatiale par l'emboîtement de deux typologies d'appartements. Il est toutefois regrettable de ne pas trouver une plus grande variété d'appartements. L'exclusivité des duplex pose des problèmes pour les personnes à mobilité réduite.

Tous les grands appartements disposent d'un jardin privatif appréciable. L'orientation est-ouest des barres permet de proposer des appartements avec les chambres au nord et les zones de jours au sud. Les légers redents au rez-de-chaussée semblent peu porteur spatialement. Les claustras devant les fenêtres "bow-window" et les loggias des séjours réduisent l'apport de lumière naturelle.

Le jury apprécie globalement ce projet pour la recherche typologique des appartements et la possibilité de profiter d'espaces privatifs extérieurs.



07 MOTIP

Le projet propose 4 barres perpendiculairement au chemin de Poussy. Cette orientation a l'avantage de prolonger le réseau des espaces extérieurs du contexte et de protéger de manière appropriée contre le bruit de l'autoroute. Mais elle a le désavantage de ne pas considérer le dégagement de vue depuis les logis.

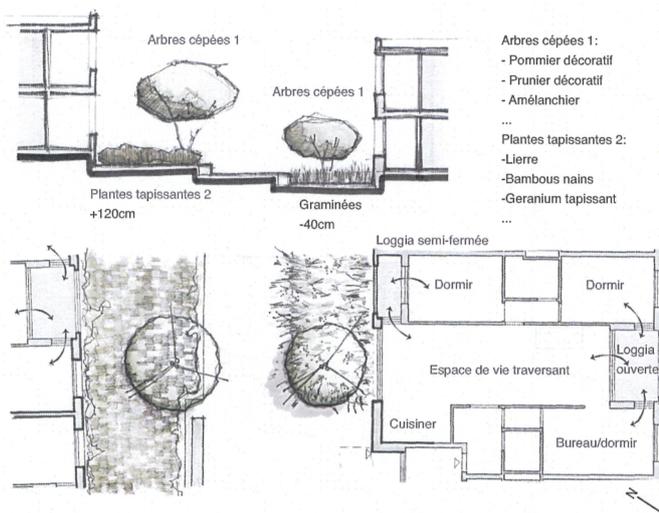
Les barres s'adossent au parking existant le long d'un chemin, qui passe sur sa toiture. Au niveau du parking, la circulation suit la même logique, ce qui contribue à une orientation aisée. Le décalage de hauteur entre le parking et le terrain naturel est repris entièrement par les chemins entre les barres et évite ainsi toute rup-

ture. Ce choix améliore la situation existante et donne à la pente des chemins une dramaturgie particulière par une perspective vers la vue; cette perspective est encore accentuée par la direction des barres, qui s'ouvre également vers la vue.

Le choix de l'orientation des chemins vers la vue et des barres vers l'ensoleillement peut faire cohabiter ces deux aspects importants du contexte, tout en offrant aux constructions existantes un partenariat approprié.

L'espace extérieur entre les barres forme, entre les fronts bâtis, des seuils et transitions finement réglés aux besoins des appartements: en amont, légèrement surélevé se situent les dégagements privés des séjours; en aval, secondés par des escaliers ouverts, se trouve le seuil d'accès aux bâtiments. La zone repas, qui donne au nord sur cette aire, se trouve à une distance adéquate, mais le passage pour entrer dans l'immeuble manque de détermination entre public et privé, d'autant plus que l'entrée dans l'immeuble reste étriquée sous un palier d'escalier.

Ces escaliers apportent de la lumière au sous-sol, mais ils ne sont pas couverts, ce qui n'est pas réaliste. On déplore l'absence d'une liaison verticale par ascenseurs, qui auraient au moins pu relier le sous-sol au rez.



La typologie des appartements suit l'alternance de pleins et vides: la zone séjour-repas-cuisine est traversante et augmentée par une niche pour la cuisine et ce vide généreux est bordé par le plein des chambres individuelles. Des loggias-tampons permettent de faire face au bruit direct, en réunissant au sud deux pièces individuelles avec la partie commune et au nord inversément une chambre avec la zone repas. Cette mesure contribue à former de chaque appartement un ensemble relié par des transparences spatiales.

Le projet est dans son ensemble harmonieux, efficace et simple. Le jury apprécie son échelle et sa capacité d'améliorer le contexte immédiat.

11 39856

Le projet propose deux volumes en forme de L. Un élément de 3 niveaux plus attique forme au NO une barrière face aux immeubles existants. Par l'implantation d'une seconde barre, haute de 2 niveaux au SE la définition d'une cour est recherchée. Cette cour représente le coeur du projet, mais les aires d'accès et de distribution des bâtiments sont trop contraignants pour permettre un aménagement cohérent de cette cour. La hauteur choisie pour les deux corps bâtis suivent l'idée d'une vue dégagée pour tous en respectant une protection optimale contre le bruit. Cette suite volumétrique se poursuit par la forêt. Mais ce choix a pour conséquence un manque de cohésion entre les volumes, ce qui s'accroît encore par l'attique mal intégré.

Les deux bâtiments sont distribués par trois escaliers. L'attractivité de l'accès du bâtiment au nord le long du mur du parking existant n'est guère prouvée. De même on regrette l'orientation de certains logements au rez sur cette aire. Les escaliers distribuent deux logements par niveau; la dimension de l'escalier dans la barre du NO n'est pas compréhensible, alors que la proportion des autres est satisfaisante.

La diversité d'appartements est bonne et, avec la partie commune traversante, ils sont fonctionnels: leur orientation offre une interactivité cohérente avec la cour. Mais d'appliquer le même type de plan dans deux orientations différentes mène à des divergences qualitatives. Certains logements se disqualifient par une distribution inattractive par couloirs sombres le long de blocs sanitaires. L'orientation des façades fait profiter d'une lumière optimale tous les appartements et la couche de balcons avec leurs protections solaires permet un généreux dégagement des logis vers l'extérieur.

La construction proposée est plausible et ne pose aucune question particulière. La majeure partie de la cour comprend un sous-sol. Tous les escaliers descendent jusqu'au parking. Les façades sont crépies et la couche des balcons donne une expression adéquate à un bâtiment d'habitation.

L'idée d'une cour et le grand dégagement des appartements, qui peuvent rester à l'abri du bruit, sont les éléments appréciés par le jury. Mais il constate, que cette mesure péjore la situation du contexte existant. L'organisation des plans, contraints par la forme urbaine, n'est pas convaincante.



13 LISIÈRE

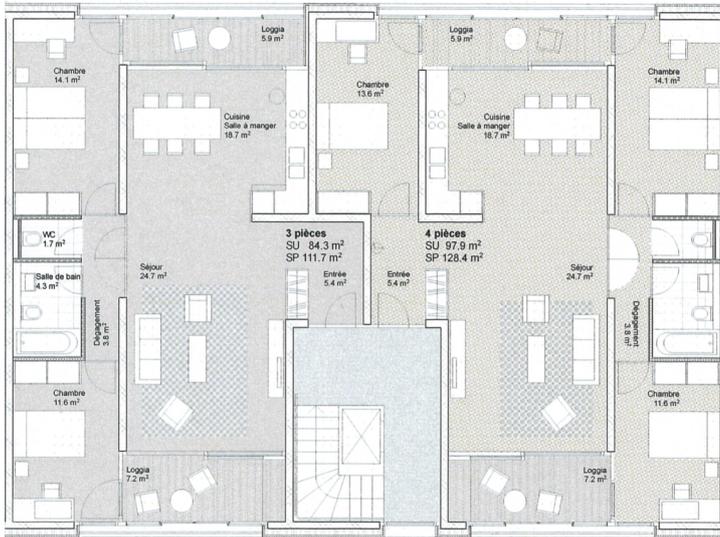
L'implantation se caractérise par deux éléments en "L" inversés qui s'articulent autour d'une cour ouverte. Cette cour met en relation les bâtiments existants à l'ouest, les deux nouveaux bâtiments, le cordon boisé et le grand paysage à l'est. Le retournement du "L" au nord fait partiellement office de protection phonique pour les logements se trouvant en amont du dit bâtiment.

Si l'implantation fonctionne bien en plan, elle est plus problématique en coupe notamment dans sa relation au mur du garage existant.

Le jury relève la diversité des aménagements extérieurs de la cour qui sont appréciés.

La typologie des logements est traversante avec les espaces de jour et de nuit s'ouvrant sur les deux façades ce qui permet une gestion intéressante de la question du bruit.

Chaque appartement bénéficie de deux loggias opposées dans le prolongement de la cuisine et du séjour. Les chambres ouvrent également sur ces loggias ce qui permet de profiter d'un espace tampon pour les ventiler. Si cette double loggia est intéressante, le jury regrette cependant qu'elles soient trop similaires dans leur dimension.



Plan logements type 3 pièces et 4 pièces - échelle 1 : 50

Le jury regrette également la position des cages d'escaliers dans la grande barre des "L" en les déplaçant au Nord et à l'ouest, les logements auraient bénéficié d'une chambre supplémentaire bien orientée soit au sud ou sur le grand paysage. De même les appartements situés en tête des petites barres des "L" auraient pu bénéficier d'une typologie différenciée afin de s'ouvrir plus clairement pour l'un au sud et pour l'autre à l'est.

En conclusion le jury a particulièrement apprécié l'implantation en plan qui crée une relation pertinente des aménagements extérieurs entre les bâtiments existants et le projet, avec une ouverture sur le grand paysage.

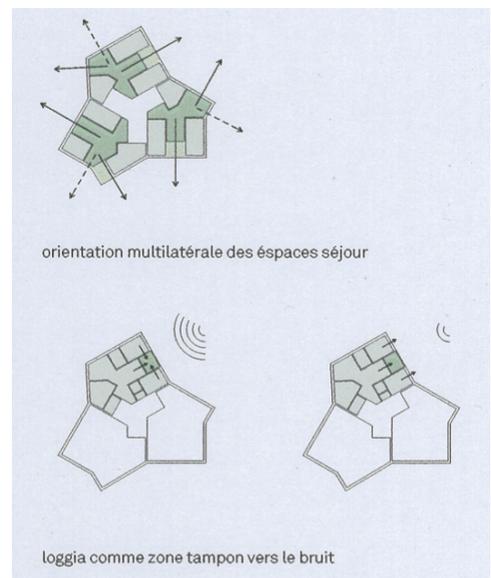
20 IVY

Le projet reconnaît la situation particulière du site entre la bordure du tissu urbain de Vernier et la frange arborisée bordant l'autoroute.

Il s'accroche par une esplanade articulée à la présence des deux bâtiments locatifs existants et trouve ainsi un lien avec la ville en dessinant de nouveaux aménagements extérieurs. La forme organique de l'ensemble reconnaît le contexte et permet une insertion sans tourner le dos au chemin de Poussy.

Les volumétries s'implantent par décalage en suivant la topographie. Quatre entrées sont positionnées en s'adaptant à la déclivité du terrain naturel. Le jury relève néanmoins que le raccord de l'esplanade entre les deux niveaux côté Ouest trouve une solution peu aboutie et pas convaincante à ce stade.

Le projet comprend 30 logements correspondant à la demande de l'utilisateur. La distribution des logements est claire, établie par quatre cages d'escalier desservant trois appartements par palier. Le jury relève la maîtrise et la grande qualité des espaces intérieurs des logements. Les séjours, coin repas et cuisines ouverts sont finement articulés donnant une possibilité d'appropriation différenciée des



espaces: les cuisines peuvent par exemple être ouvertes ou fermées en fonction des habitudes des utilisateurs. Le jury relève également une générosité bienvenue des équipements de cuisine.

Chaque appartement est muni d'un espace extérieur privé sous forme d'une loggia incluse dans la volumétrie du bâtiment.

L'ensemble est lié au garage souterrain par trois cages d'escalier sur quatre, ce que le jury regrette, la quatrième allée subissant une moins-value fonctionnelle.

En revanche, il relève le dimensionnement très généreux des locaux à vélos qui permettra de prendre en compte l'usage grandissant de la mobilité douce. Un accès direct vers le parc aurait néanmoins pu offrir une qualité supplémentaire. Il relève également l'apport de lumière naturelle dans les espaces domestiques tels que les buanderies ou les cages d'escalier.

L'expression simple des façades et le traitement par un revêtement en bois sur porteur béton intérieur sont bien adaptés au caractère et à l'échelle de l'ensemble.

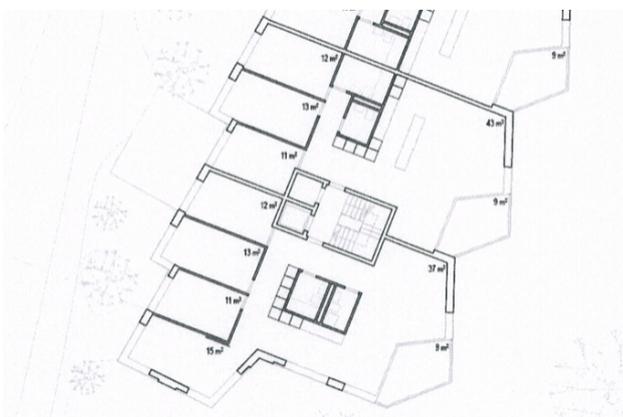
A l'unanimité, le jury souligne la très bonne adéquation du projet aux attentes de l'utilisateur et considère que la réponse apportée tient compte de façon optimale de l'ensemble des critères énoncés dans le programme. De plus, le projet IVY donne une nouvelle identité au lieu jugée pertinente et novatrice.

23 VIBRATIONS

Le projet répond à la topographie et au bruit par une implantation précise valorisant et clarifiant fortement le site. Les auteurs proposent un volume sculptural pour 30 logements, qui définit un généreux espace extérieur entre le haut de la pente et les bâtiments

existants créant une harmonieuse suite spatiale avec le contexte. Cette aire est destinée aux activités collectives et rencontres. Le bâtiment est entouré de surfaces vertes comme les autres édifices du contexte sans autre prétention.

Le volume de trois niveaux est pourvu de cinq entrées au rez, qui marquent, par des grands avant-toits l'adresse de destination. Un réseau de cheminements anime librement l'espace extérieur en affirmant les liens au contexte. Le jury regrette de ne pas retrouver de précisions complémentaires quant à l'aménagement extérieur. Par contre, conformément au concept, il est renoncé à créer des jardins privatifs en prolongement des logements qui sont légèrement surélevés, ce qui et offre de la privacité aux habitants par une plantation dispersée.



Le plan est organisé logiquement sur les deux côtés - vers l'ouest les pièces individuelles bien proportionnées et vers l'est la partie commune. La forme de cette partie jour intègre de manière habile des loggias en permettant de combiner une vue dégagée avec l'exigence de la protection du bruit. Les entrées de l'immeuble sont invitantes par leur surhauteur et par l'intégration d'un dégagement fonctionnel. Les escaliers desservent deux appartements par niveau. Le plan du logement est organisé autour d'un noyau de services disposé de manière convaincante et offrant une générosité optimale. Les accès aux logements profitent d'un hall d'entrée. La distribution entre partie jour et partie individuelle fonctionne bien et l'éclairage naturel est omniprésent. Le potentiel des appartements situés aux deux extrémités de la barre n'a pas été utilisé de manière approfondie.

Le parking, les locaux pour bicyclettes et les autres affectations dans le souterrain suivent la logique et l'efficacité du bâtiment et offrent la liaison directe à chaque escalier.

Le volume est structuré verticalement par le rythme des décalages et horizontalement par les fenêtres, ce qui promet un ordre maîtrisé et convaincant, bien que le traitement des façades est encore quelque peu schématique.

Le volume est compact, la construction proposée appropriée, la superposition des sanitaires assurée et la proportion des fenêtres adéquate - facteurs contribuant à un investissement modéré. L'organisation des plans est rationnelle et mène à un faible facteur entre surface de plancher et surface utile.

En conclusion le jury relève la qualité du projet tant par son intégration dans le contexte, tant par sa volumétrie sculpturale ainsi que par l'offre des logements conçus avec précision pour ce site et sa condition tout en révélant une grande qualité d'usage.

36 RAVIOLIS



L'implantation ponctuelle de quatre volumes de 3 niveaux investit l'entier de la parcelle et compose avec les bâtiments existants. La disposition de ces bâtiments de forme triangulaire permet de nombreuses échappées visuelles avec le paysage et évite le plus souvent les vis-à-vis frontaux. Cette qualité de vue et de dégagement se retrouve à l'intérieur des appartements.

Le jury relève cependant le non-respect de la distances aux limites de propriété ainsi qu'entre bâtiments. En cinquième zone, les balcons et loggias font partie du plan de façade.

L'échelle des vides entre bâtiments est adéquate et permet de relier par un chemin piétonnier "en grappe" les entrées. Le traitement de l'espace commun est simple avec les parkings visiteurs. Le parking souterrain relie tous les volumes et permet un accès direct à chaque unité.

La disposition en couronne autour de la cage d'escalier centrale permet de distribuer, aux étages, 3 appartements par plateau. Chaque appartement bénéficie d'une double orientation par le séjour. Les blocs sanitaires sont groupés autour du noyau et participent à la rationalité du projet. L'espace des zones de jour avec leur cuisine ouverte se situe dans la limite inférieure mais dispose d'un balcon confortable.

La volumétrie est rationnelle et l'économie du sol contraste positivement avec la générosité globale perçues pour les espaces. L'expression de l'ensemble avec un ratio de vitrage adapté participe à la qualité globale du projet.

17 classement, attribution des prix

Les décisions pour le classement et l'attribution des prix se sont faites à l'unanimité.

1er rang/1er prix: 20 - IVY	36'000.-
2e rang/2e prix: 23 - VIBRATIONS.....	31'000.-
3e rang/mention: 36 - RAVIOLIS.....	25'000.-
4e rang/3e prix: 07 - MOTIP	18'000.-
5e rang/4e prix: 13 - LISIÈRE	14'000.-
6e rang/5e prix: 06 - DUPLO.....	10'000.-
7e rang/6e prix: 11 - 39856.....	6'000.-

18 recommandations du jury

Le jury est fort heureux d'avoir pu compter sur une large participation, qui lui a facilité le travail de choix par le témoignage le plus divers que chaque contribution exprime. Le jury est conscient de la difficulté de la tâche, qui devait concilier une géométrie, plusieurs conditions environnementales, un programme et une économie par une création permettant de trouver une identité, qui doit compléter et enrichir le contexte existant. C'est pourquoi le jury se voit confirmé dans l'idée que les contraintes ne sont pas l'ennemi de la qualité, mais peut-être même le déclencheur d'une recherche vers une qualification particulière comme défi.

Toutes les attentes, qu'elles proviennent de l'utilisateur, du voisinage, de l'économie ou de la qualification organisationnelle et spatiale se trouvent réunies dans le projet IVY, qui, conformément au programme du concours, devra être mandaté aux auteurs primés pour toutes les phases et prestations prévues.

Lors de l'élaboration du projet, le jury recommande de porter une attention à:

- optimiser les liaisons horizontales (au sous-sol notamment) et verticales
- clarifier le relief du terrain en ce qui concerne le seuil marqué par le parking existant, en tentant de mieux l'intégrer en vue également d'une meilleure accessibilité aux usages pouvant l'exiger en surface.

19 approbation

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 10 juillet 2014

Winkler Hanspeter



Adolph Marie-Noëlle



Fornet Julien



Piccolo Deborah



Sauser Thomas



Tanari Pascal



Borla Fabrizio



Sommer Adrian



Sulmoni Daniel



20 levée de l'anonymat

auteurs des projets primés

1er rang/1er prix: 20 - IVY - 36'000.-

Heierle Andreas, Atelier für Architektur
Kasernenplatz 2, 6003 Luzern
collab.: Heierle Andreas, Savic Zeljko

weber + brönnimann AG
Munzingerstrasse 15, 3007 Bern
collaboration: Weber Pascal

2e rang/2e prix: 23 - VIBRATIONS - 31'000.-

ATELIER MARCH
Madrinan Juan - Dulon François
Ch. Frank-Thomas 24, 1208 Genève
collaboration: Geiger Aline, Hateau Julie, Jornod Donia

TECH JARDIN
Route de Presinge 63, 1241 Puplinge
collaboration:
Neyret Dimitri, Verdin Boris

3e rang/mention: 36 - RAVIOLIS - 25'000.-

AL30 ARCHITECTES
Avenue d'Ouchy 7, 1006 Lausanne
collaboration: Goetz Andres, Monnier Simon, Pecoraro David

HUSLER & ASSOCIÉS SARL
Rue de l'Ale 30, 1003 Lausanne
collaboration: Husler Christophe

4e rang/3e prix: 07 - MOTIP - 18'000.-

BPF ARCHITECTES: Barth, Pellacani,
Freiburghaus arch. & associés SA et A.
Pellacani & D. Romanens architectes
Place Claparède 5, 1205 Genève
collaboration: Freiburghaus Patrick,
Pellacani Paolo, Pellacani Andrea,
Romanens Damien

Les Ateliers Lacroix
Architecture du Paysage Sàrl
Ch. du Pré-Puits 15B, 1246 Corsier
collaboration: Lacroix Sylvain

5e rang/4e prix: 13 - LISIÈRE - 14'000.-

Prati Enrico & Lotti Lorenzo
architectes SIA/FAS
Rue du Môle 38bis, 1201 Genève

La Touche Verte - Junod
Avenue de Rosemont 6, 1208 Genève

6e rang/5e prix: 06 - DUPLO - 10'000.-

schmid + jimenez architectes
Le Croux 10, 1973 Nax
collaboration: Schmid Emilie, Jimenez Amalia, Ferreira Teresa

Mangana Monteiro Daniel Cristóvão
Rua 25 de Abril, 292 1°
P-4710-914 Braga

7e rang/6e prix: 11 - 39856 - 6'000.-

Ilman Leyla, architecte ETH
Scheuzerstrasse 149, 8006 Zürich
collaboration:
Kasap Orkun, Chestnova Elena

Roidis Anastasios
Egnetia Street 107
GR-54635 Thessaloniki

ensemble des auteurs

01 - ADPB14

éliminé au 1er tour

architecture

PBO ARCHITECTURE, Brunel-Orain Pascal,
architecte DPLG - LEED Green Associate
Péniche CALYX, quai Aristide Briand 48
F-78510 Triel-sur-Seine
collaboration: Dubois Aurore, architecte DPLG, Ge-
lée Christine

paysagisme

PASODOBLE
Kurz Ursula, paysagiste DPLG
Avenue Jean Jaurès 88, F- 78711 Mantes-la-Ville

02 - 010101

éliminé au 1er tour

architecture

Caroè Vincenzo, architecte
Via G. Manfredi 112, I-29122 Piacenza

paysagisme

Poli Davide, arch., Piazza S.Apolinare 2, I-Milano et
Monti Emanuele, Lago Compiegne 5, I-28041 Arona

03 - DEMI-CRATÈRE

éliminé au 1er tour

architecture

Mc Grath Peadar, architecte
c/ Joaquim Mir n°7, E-43850 Cambrils Tarragone

paysagisme

Miró Xavier Robert, Plaça Prim 6, E-43001 Tarragona
collaboration: Pérez Roser Boj

04 - VERS LE PAYSAGE

éliminé au 1er tour

architecture

Damien Vieillevigne Architecture
Quai 13, 13 Quai des Tanneurs, F-34000 Montpellier

paysagisme

ESKIS, Rue du Amaryllis 10, F-34000 Montpellier
collaboration: Morlans Guillaume, Gaillot-Drevon
Olivia, Lavigne Antonin

05 - X4A5V9

éliminé au 2e tour

architecture

COUTINE & MARINOT ARCHITECTES
Rue Croulebarbe 33, F-75013 Paris

paysagisme

LA FORME ET L'USAGE, atelier de paysage
Rue Léon Jasmin 35, F-44000 Nantes

06 - DUPLO

6e rang / 5e prix, 10'000.-

architecture

schmid + jimenez arch., Le Croux 10, 1973 Nax
collaboration: Schmid Emilie, Jimenez Amalia, Fer-
reira Teresa

paysagisme

Mangana Monteiro Daniel Cristóvão
Rua 25 de Abril, 292 1°, P-4710-914 Braga

07 - MOTIP

4e rang / 3e prix, 18'000.-

architecture

BPF ARCHITECTES
Barth, Pellacani, Freiburghaus, architectes&associés
&
A. Pellacani & D. Romanens architectes
Place Claparède 5, 1205 Genève
collaboration: Freiburghaus Patrick, Pellacani Paolo
Pellacani Andrea, Romanens Damien

paysagisme

Les Ateliers Lacroix, Architecture du Paysage Sàrl
Chemin du Pré-Puits 15B, 1246 Corsier
collaboration: Lacroix Sylvain

08 - RIEN À DÉCLARER

éliminé au 2e tour

architecture

Aviolat Chaperon Escobar Sàrl
Boulevard de Pérolles 8, 1700 Fribourg

paysagisme

Paysage n'co
Avenue Louis-Pictet 9A, 1214 Vernier
collaboration: Salin Laurent

09 - AMÉTHYSTE

éliminé au 1er tour

architecture

Jouan Jean-Philippe, architecte DEA-HMNONP, ar-
chitecte du Patrimoine
Rue de Beaune 17, F-75007 Paris
collaboration: Antoine Baret-YES! Architectes Asso-
ciés, ing. ESTP, architecte DPLG, Hoxha Laert,
architecte DEA-HMNONP

paysagisme

VILLES ET PAYSAGES
De Larouzière Ghislain
Avenue Parmentier 107, F-75011 Paris

10 - ENCEINTE

éliminé au 2e tour

architecture

van Tomme Fabien Architect BvBA BV
Quai aux Briques 56, B-1000 Bruxelles
collaboration: Van Tomme Fabien, Korkach Nina,
Aguilar Del Morai Ines, Sauperel Katja, Levy Debo-
rah Stella, Vrolyjks Lene

paysagisme

Oikos Advies nv - Devos Sabine
Meulebkestreenweg 124, B-8720 Dentergem

7e rang / 6e prix, 6'000.-

11 - 39856

Ilman Leyla, architecte ETH
Scheuwerstrasse 149, 8006 Zürich
collaboration: Kasap Orkun, Chestnova Elena

paysagisme

Roidis Anastasios
Egnetia Street 107, GR-54635 Thessaloniki

12 - 818489

éliminé au 2e tour

architecture

PROJECTILES, Meszaros Daniel
Passage Brûlon 8, F-75012 Paris
collaboration: Bouchet Thomas, Billon Charlotte

paysagisme

Blanc Emma, paysagiste
Rue Olivier Metra 23, F-75020 Paris
collaboration: Samit Olivia

5e rang / 4e prix, 14'000.-

13 - LISIÈRE**architecture**

Prati Enrico & Lotti Lorenzo, architectes SIA/FAS
Rue du Môle 38bis, 1201 Genève

paysagisme

La Touche Verte - Junod
Avenue de Rosemont 6, 1208 Genève

14 - ECO

éliminé au 1er tour

architecture

Zanini Luciano, architecte EAUG/AGA/SIA
et
Scaglione Antonino, arch. Master en architecture
Rue du Tunnel 7, 1227 Carouge
collaboration: Parachini Angelo, architecte HES

paysagisme

Bureau Gilbert Henchoz
Architectes-Paysagistes Associés SA
Chemin de la Montagne 134, 1224 Chêne-Bougeries
collaboration: Saive Raphaël, architecte-paysagiste
DPLG/SIA, Deprade Clément, architecte-paysagiste
HES, Stein Véronique, géographe UNIGE

15 - ABCDK

éliminé au 1er tour

architecture

Jullian de la Fuente Carlos, architecte DPLG
Villa d'alésia 31, F-75014 Paris
collaboration: Jullian de la Fuente Anne-Laure, ar-
chitecte DPLG, Mossier Oliviero, architecte DPLG
Hong Kipyoo, architecte PFE

paysagisme

De Crecy-Koch Aleth
Tavaseau, F-71250 Flagy
collaboration: Chantraine Flore

16 - PETROUCHKA

éliminé au 1er tour

architecture

Nimis Francesco Maria
Via Flaminia 393, I-00196 Roma
collaboration: Azzurro Tiziana, Deiana Walter, De
Simoni Marco, Frediani Daniele, Morino Martina,
Pietrobelli Matteo Jean

paysagisme

Sgandurra Monica
Via Achille Mauri 10a, I-00135 Roma
collaboration
Volpe Stefano

17 - GALON

éliminé au 2e tour

architecture

Amos Architectes
Amos L., architecte EPF/SIA
rue de la Servette 93, 1202 Genève
collab.: Amos U., Roulet L., Gomez U., Amos L.

paysagisme

BOCCARD PARCS ET JARDINS SA
Route de la Croix-En-Champagne 6, 1236 Cartigny
collaboration: Khaletzky Fabien

18 - ANGUIS

éliminé au 2e tour

architecture

Milione David
Chemin des Clochettes 8, 1206 Genève

paysagisme

Paysage n'co, Avenue Louis-Pictet 9A, 1214 Vernier
collaboration: Hoffmeyer Valérie, architecte-
paysagiste, Salin Laurent, architecte-paysagiste

19 - FRIGO

éliminé au 1er tour

architecture

Studio di Architettura e Urbanistica_Stauarchitetti
Donato Franceso, architecte
Via Fratelli Bandiera 40, I-33170 Porderone
collaboration: Bortolin Gian Luca, architecte, Coppo
Claudia, architecte, Nguyen-Le Thanh Nhien, archi-
tecte, Davoli Antonino, ing., Zambon Aurelio, ing.,
Rigoli Matteo, Prata Sharon

paysagisme

Gobbo Daniela Rosa, architecte
Via Giuseppe 29, I-33080 San Quirino

1er rang / 1er prix, 36'000.-

20 - IVY**architecture**

Heierle Andreas, Atelier für Architektur
Kasernenplatz 2, 6003 Luzern
collaboration: Heierle Andreas, Savic Zeljko

paysagisme

weber + brönnimann AG
Munzingerstrasse 15, 3007 Bern
collaboration: Weber Pascal

21 - TULIPA

éliminé au 2e tour

architecture

atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA
Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge-Genève
collaboration: Brodbeck Rino, architecte FAS/REG-A
Tan Carlos, architecte AIA, Milone Enza, architecte

paysagisme

PAYSAGESTION SA, architectes-paysagistes SIA
Rue de la Louve 12, 1003 Lausanne
collaboration: Lasserre Olivier, biologiste UniNe, ar-
chitecte-paysagiste SIA/FSAP/REG, Devillard Char-
lotte, architecte DE, Marchand Alexandre, archi-
tecte-paysagiste HEPIA

22 - LITTLE BOXES ON THE HILLSIDE

éliminé au 1er tour

architecture

architech sa - Route de Meyrin 12A, 1211 Genève 7
collaboration: Herbert Frank, Stella Alvarez Isabel,
Von Düring Christian

paysagisme

Heyraud Pascal, architecte-paysagiste
Faubourg de la Gare 5A, 2002 Neuchâtel
collaboration: Heyraud Pascal, Canevari Mathieu

2e rang / 2e prix, 31'000.-

23 - VIBRATIONS**architecture**

ATELIER MARCH, Madrinan Juan - Dulon François
Chemin Frank-Thomas 24, 1208 Genève
collab.: Geiger Aline, Hateau Julie, Jornod Donia

paysagisme

TECH JARDIN
Route de Presinge 63, 1241 Puplinge
collaboration: Neyret Dimitri, Verdin Boris

24 - LOGEMENTS ACCORDÉON

éliminé au 1er tour

architecture

atelier (miden) architectes, Buchet Boris
Boulevard d'Yvoy 27, 1205 Genève
collaboration: Lambercy Fabrice

paysagisme

Les jardins de Marie
Caliri Marie
Rue du Vieux-Marché, 1260 Nyon

25 - ORBLANC

éliminé au 1er tour

architecture

Pedron Renzacci Maya, architecte ETH
Rue du Pont 13, 1820 Montreux

paysagisme

Erke Katja, ing.
Isländische Strasse 11, D-10439 Berlin

26 - IIIII sens

éliminé au 1er tour

architecture

TJCA SA
Rue François-Perréard 18, 1225 Chêne-Bourg
collaboration: Goldschmid Mélanie, Harri Sabrina,
Willimann Laurent

paysagisme

JACQUET SA
Rue des Vollandes 23, 1207 Genève
collaboration: Jacquet Patry Aude, De Guigné Gré-
goire, Maurel Florie, Cozetière Marion

27 - COUR-JARDINS

éliminé au 1er tour

architecture

R. + A. Gonthier architectes FAS/SIA/FSAI/SWB
Gonthier Regina, architecte ETH/FAS/FSAI
Gonthier Alain, architecte FAS/SWB
Hofweg 10, 3013 Berne
collaboration: Pictet Patrick, architecte HES

paysagisme

Bonnemaison Emmanuelle
architecte-paysagiste FSAP
Avenue de Chailly 23, 1012 Lausanne

28 - CCCPFA

éliminé au 2e tour

architectureGORING & STRAJA STUDIO - Sicuro Giacomo
Via Fruli 65, I-20135 Milano*collaboration:*Battaglia Paolo, Guerritore Camilia Vicentini Claudio,
Marchesetti Alessandro, Adamo Federica**paysagisme**Liot Clotilde, paysagiste DPLG
Rue Jean de Meung 12, F-45130 Meung-sur-Loire**29 - ESPÈCES D'ESPACES**

éliminé au 2e tour

architectureLopes & Perinet Marquet Architectes
Rue des Maraîchers 8, 1205 Genève*collaboration:* Lopes Fernando, Périnet-Marquet
Emmanuel, Lavis Pauline**paysagisme**In Situ - Clochard Philippe, architecte-paysagiste
Avenue des Alpes 72, 1820 Montreux
collaboration: Bergeot Yann**30 - TAPIS VOLANT**

éliminé au 1er tour

architectureS.A.R.R.A - Société Anonyme de Recherche et Ré-
alisations ArchitecturalesTschumi Jean-Jacques, arch. FAS/AGA/Visarte/UTS
Avenue Eugène-Lance 37, 1212 Grand-Lancy 1*collaboration:* Thibaut Marc, Amiguet Nicole**paysagisme**Gillig & Associés SA
Chemin des Rosiers 5, 1234 Vessy
collaboration
Lecoultré Gérald**31 - SCULPTÉ**

éliminé au 2e tour

architectureLópez-Dòriga Daniel - Bonell Laura
Roger de Llúria 116, 2-2, E-08037 Barcelone**paysagisme**Vives Roser
J.S. Bach 10, 4-1, E-08021 Barcelona**32 - ÉPONGE**

éliminé au 1er tour

architectureTagliabue Franco
Piazza Mirabello 1, I-20121 Milano**paysagisme**Studio Niccardo Righetti, architetto paesaggista
HTL/FSAP/OTIA/JAKS
Strada di Carà, 6936 Cademario/Lugano**33 - HAYASHI**

éliminé au 1er tour

architectureAFF Gesellschaft von Architekten mbH
Fröhlich Martin & Fröhlich Sven, architectes
Wedekindstrasse 24, D-10243 Berlin*collaboration:* Bittorf Antje, architecte, Page Marie,
stagiaire, De Vore Guillaume, stagiaire**paysagisme**POLA Landschaftsarchitekten
Neue Schönhauser Str. 16, D-10178 Berlin
collaboration: Jörg Michel, paysagiste**34 - REGARDS CROISÉS**

éliminé au 2e tour

architecture

PEZ ARQUITECTOS SLP

De Mateo Garcia Javier
Calle Campomaner 8, E-28013 Madrid*collaboration:* Corrochano Sara, Muñoz Juan José**paysagisme**UBERLAND
Jeschke Laura
Calle Santísima Trinidad 30-2-4, E-28010 Madrid
collaboration: De la Hoz Beatriz Ruiz**35 - CONCORDE**

éliminé au 2e tour

architecture

2-2 ARCHITECTURE

Cuellas Miguel, Galiana Ricard, Oliva Yago, Zit-
nansky Roman, architectes

Comtessa de Sobradíel 10, 2-2, E-08002 Barcelone

paysagismeVerzone Woods Architectes Sàrl
Verzone Craig, architecte-paysagiste FSAP
Route de Flendruz 20, 1659 Rougemont

3e rang / mention, 25'000.-

36 - RAVIOLIS**architecture**

AL30 ARCHITECTES

Avenue d'Ouchy 7, 1006 Lausanne

collaboration: Goetz Andres, Monnier Simon, Pec-
raro David**paysagisme**HUSLER & ASSOCIÉS SARL
Rue de l'Alé 30, 1003 Lausanne
collaboration
Husler Christophe

37 - DB1904

éliminé au 1er tour

architecture

Borg Delphine, architecte
 Rue de Hunigue 54, F-68300 Saint-Louis
collaboration: Borg Delphine, architecte HMONP,
 Guidoni Billy, architecte HMONP

paysagisme

Territoires Paysagistes
 Rue Mégevand 22, F-25000 Besançon
collaboration: Voiriot Etienne, paysagiste HES,
 Seyve Linda, paysagiste DPLG

38 - GEMINI

éliminé au 2e tour

architecture

ANDRES SUBIRA ARCHITECTE SARL
 Rue des Bains 61, 1205 Genève
collaboration: Subira Andres, Gaston David

paysagisme

Blum Catherine
 Webergasse 39, 8200 Schaffhausen

39 - REX

éliminé au 2e tour

architecture

Braghieri Nicola PhD UniGe
 et
 Truffer Guido, architecte EPF/SIA
 Route d'Aire 140, 1219 Aire
collaboration: Giromini Patrick, Spada Alessandra,
 Naitana Alessandra, Palmieri Andrea

paysagisme

Pivetta Sara, Via Ramazzotti 4H, I-21047 Saronno

40 - DAÏKA

éliminé au 2e tour

architecture

BCRarchitectes
 Clos de la Fonderie 3, 1227 Carouge
collaboration: Beyeler Patrik, Colaço Rui, Roesti
 Vincent, Flum Patrik, Barbey Sandy, Droz Naomi

paysagisme

Interval Paysage Sàrl
 Rue du Bourg 16-20B, 1003 Lausanne
collaboration: Enjolras Samuel, Caviale Agathe

41 - 050327

éliminé au 1er tour

architecture

Cucart Carlos Meri
 c/ Duque de Calabria n°17 pta 15, E-46005 Valencia
 Guirao Jordá Carmen - Martin Peñuela Carolina

paysagisme

Martin Velasco Paloma
 c/ Duque de Calabria n°17 pta 15, E-46005 Valencia

42 - PAPILLONS

éliminé au 1er tour

architecture

Nardi Lucio, architecte
 et
 OP Architetti Associati, Venice
 De Eccher Andrea, architecte
 Girardi Giorgio, architecte
 Dunckerstrasse 89, D-10437 Berlin
collaboration>: Silani Giorgio, architecte (maquette)

paysagisme

plateau Landschaftsarchitekten
 Monumentstrasse 33/34, D-10829 Berlin

documentation

La version imprimée de ce rapport contient une documentation complète des plans fournis par les participants ainsi que deux photos de maquette.

Le présent document contient tous les textes, qui sont identiques avec ceux du rapport imprimé.